

dossier de presse



duo day : les agents de la ville de toulon se mobilisent pour une collectivité plus inclusive

DuoDay

Jeudi 20 novembre 2025

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



sommaire

SOMMAIRE.....	1
COMMUNIQUE DE PRESSE	2
DUODAY, UNE JOURNEE POUR CHANGER LES REGARDS	3
DES DEPLACEMENTS TOUJOURS PLUS ACCESSIBLES.....	4
FACILITER L'INSERTION SCOLAIRE	6
ÉTENDRE L'INCLUSION PAR LA CULTURE	8
ÉLARGIR L'INTEGRATION PAR LE SPORT	9
PROMOUVOIR LE TOURISME INCLUSIF.....	11
ACCOMPAGNER L'INCLUSION GRACE A L'EMPLOI.....	12
LA LOI HANDICAP A 20 ANS	13

communiqué de presse

LES AGENTS MUNICIPAUX SE MOBILISENT POUR LE DUODAY

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Toulon a participé au Duoday, ce jeudi 20 novembre 2025. Le temps d'une journée, des agents de différents services municipaux ont partagé leur quotidien au service du public avec des personnes souffrant d'un handicap. 23 binômes ont pu échanger autour des différents métiers qui composent les services municipaux. Ce rendez-vous a été aussi l'occasion de faire tomber les préjugés sur les handicaps quels qu'ils soient. Depuis 2001, Toulon a multiplié les actions pour favoriser l'inclusion de tous afin d'améliorer leur quotidien en instaurant une stratégie globale en matière d'accessibilité en multipliant les initiatives d'inclusion que ce soit au niveau de la chaîne de déplacement, de l'accès à l'éducation avant, pendant ou après le temps scolaire, à la culture, aux sports ou au tourisme.

Le temps d'une journée, des agents municipaux se sont portés volontaires pour partager leurs compétences et leurs savoir-faire avec une personne en situation de handicap. En tout, ce sont 23 binômes qui se sont constitués à l'occasion de cette journée de DuoDay. Parmi les candidats de cette nouvelle édition, un élève scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et à 3 jeunes suivis par les missions locales.

Pour la municipalité, le DuoDay est une initiative gagnante – gagnante : en y participant, elle valorise ses ressources humaines et renforce ses valeurs sociales et pour les personnes souffrant d'un handicap visible ou invisible qu'elle reçoit, il s'agit de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet d'insertion professionnelle ou de se découvrir une vocation. En France, le taux de chômage des personnes handicapées était de 12% en 2024, soit le double de la moyenne nationale.

Le DuoDay est un événement permettant tous les ans à une personne en situation de handicap de passer une journée en contexte professionnel, dans une entreprise, une association ou une administration, afin d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes. Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap cherche à faire bouger les lignes et à dépasser les préjugés.

En effet, depuis 2001, la Ville de Toulon porte ainsi une attention particulière aux personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur quotidien, notamment au niveau de la continuité de la chaîne de déplacement, de l'accueil dans les écoles et centres de loisirs, de l'accès à la culture, aux sports et loisirs ou de l'accès à l'information.

Très diverses et touchant toutes les politiques publiques, ces actions s'inscrivent dans le prolongement de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi, qui a donc fêté ses 20 ans cette année, a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de « tous à tout » et a ainsi affirmé le principe de l'accessibilité universelle en posant deux principes : l'accessibilité « de tous » en prenant en compte tous les handicaps et l'accessibilité « à tout » en développant le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité (continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports).

Contact presse

Dominique ANDREOTTI

Adjoint au maire délégué aux Actions sociales, à l'Inclusion et au Handicap

04 94 36 87 96

DUODAY, une journée pour changer les regards

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Toulon a participé, ce jeudi 20 novembre, à cette opération nationale. 23 agents se sont portés volontaires pour accueillir le temps d'une demi-journée ou d'une journée leur métier à des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi mais aussi à un élève scolarisé dans une classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et à 3 jeunes suivis par les missions locales. Ces candidats ont découvert la fonction publique territoriale, ses missions et la diversité des métiers qui la compose et qui sont liés au sport, à la culture, aux finances, à la jeunesse ou à la prévention.

Pour la municipalité, le DuoDay est une initiative gagnante – gagnante : elle valorise ses ressources humaines et renforce ses valeurs sociales et pour les personnes souffrant d'un handicap visible ou invisible qu'elle reçoit, il s'agit de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet d'insertion professionnelle ou de se découvrir une vocation. Depuis sa première participation en 2023, le nombre de duos ne cesse d'augmenter, passant ainsi de 17 à 23.

Le DuoDay, créé en 2018 par le Ministère des personnes handicapées, est un événement permettant tous les ans à une personne en situation de handicap de passer une journée en contexte professionnel, dans une entreprise, une association ou une administration, afin d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes. Toute personne en situation de handicap et tout collaborateur du secteur privé ou public peuvent constituer un duo et passer une journée ensemble. Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap cherche à faire bouger les lignes et à dépasser les préjugés.

En France, le taux de chômage des personnes handicapées est de 13%, soit le double de la moyenne nationale. Le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont une priorité pour atteindre l'objectif de créer une société plus inclusive. Pour y parvenir, le DuoDay est un tremplin. Il permet de faire en sorte que les entreprises et les collectivités publiques s'emparent du sujet de l'inclusion des travailleurs handicapés.

Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, puis dans toute l'Europe les années suivantes. En France c'est dans le Lot-et-Garonne que le DuoDay est né, à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés en milieu protégé : l'ESAT AGNELIS - ALGEEI. En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'État chargée des personnes Handicapées, cette initiative a été déployée sur l'ensemble du territoire national, mobilisant entreprises et acteurs publics.

LES CHIFFRES CLES DE 2024

- 14 821 employeurs inscrits sur la plateforme DuoDay.fr
- 52 832 offres de duos proposées par ces employeurs
- 31 440 duos formés partout en France

des déplacements toujours plus accessibles

La Ville de Toulon porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap et met en place de nombreuses actions afin d'améliorer leur quotidien, de favoriser l'accès aux services publics et de permettre l'inclusion de tous les publics.

/ **Rendre la chaîne de déplacement toujours plus accessible**

La Ville de Toulon et la Métropole (depuis les transferts de compétences intervenus en 2018) investissent plusieurs millions d'euros par an pour requalifier les voiries et les espaces publics toulonnais. En 2022, 4,7 millions d'euros ont été investis pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Chaque projet (réfection de chaussées et de trottoirs) intègre le volet accessibilité (amélioration de l'accessibilité ou mise aux normes le cas échéant). Ainsi, lors des travaux de requalification d'une voie, un soin particulier est apporté au traitement des interfaces entre les différents maillons de la chaîne du déplacement.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- l'amélioration des cheminements piétons et PMR avec :
 - prise en compte de pentes maximum (2%),
 - traitement de l'ensemble des fonds de bateau en dégagant les obstacles pour faciliter la visibilité des piétons,
 - largeur des trottoirs 1,50 minimum,
 - absorption des seuils dès que cela était possible,
 - création de rampes d'accès et au droit des conteneurs de tris sélectifs enterrés
 - renforcement de l'éclairage public sur trottoirs,
 - réduction des traversées piétonnes sur chaussée
 - bandes podotactiles et ligne de guidage...
- l'amélioration de l'accessibilité des quais bus,
- la réorganisation du stationnement et la création de places de stationnement PMR.

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2024

- nombre de places de stationnement réservées PMR en voirie : 1 052
- nombre de places de stationnement réservées PMR dans parkings souterrains : 116
- nombre de traversées piétonnes équipées de dispositifs sonores : 483
- nombre de traversées accessibles (trottoirs et passages piétons) : 829

/ **Favoriser l'accessibilité des transports en commun**

L'ensemble des véhicules (soit 100% du matériel roulant) est accessible aux personnes en situation de handicap. Disposant d'un logo sur l'avant droite, ils sont équipés de la façon suivante :

- plancher bas avec des sièges plus spacieux pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces sièges sont signalés par des pictogrammes
- espace usager fauteuil avec totem pour l'appui du fauteuil, bouton d'arrêt adapté indiquant au chauffeur le besoin de la rampe d'accès électrique. Un bouton d'appel est également positionné sur la carrosserie
- agenouillement pneumatique pour abaisser et relever la caisse du véhicule par rapport à sa situation normale

- annonce sonore des arrêts : pour les personnes malvoyantes équipées d'une télécommande spécifique, l'information sonore indique l'arrivée d'un véhicule au point d'arrêt
- annonce visuelle des arrêts sur les panneaux à l'intérieur du véhicule
- girouettes extérieures annonçant la ligne et la destination
- bips sonores pour l'ouverture, la fermeture des portes et pour le valideur

ELEMENTS CLES

Sur l'année 2022, 7 points d'arrêts supplémentaires ont été rendus accessibles. Actuellement, 330 points d'arrêts sur les 699 que compte la ville sont accessibles.

Le service PMR vient compléter les lignes régulières. Pour en bénéficier il faut :

- être majeur
- résider sur l'une des 12 communes de la métropole,
- avoir un handicap et un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%

Ce service est assuré par des minibus aménagés pour le transport de fauteuil roulant. La personne, après réservation la veille, est prise en charge au plus près de son lieu de départ et/ou d'arrivée.

La tarification a été adaptée. Elle repose sur la gratuité des transports en commun sur le réseau Mistral pour les personnes porteuses d'un handicap et détentrices de la carte H. Cette carte comporte un nombre illimité de voyages.

Afin de présenter aux personnes atteintes d'un handicap et à leur famille les outils mis à leur disposition pour favoriser leur mobilité, le réseau Mistral a édité le Guide d'accessibilité qui a reçu le label Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

/ La mise aux normes les établissements et installations recevant du public

Par délibération du 27 janvier 2017, la Ville de Toulon s'est engagée à réaliser la mise en accessibilité de ses 240 établissements et installations (ERP et IRP) recevant du public selon un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), composé de trois périodes de trois ans.

Chaque année, la Ville de Toulon consacre 1,5 million d'euros de travaux pour la mise en accessibilité de son patrimoine bâti ouvert au public. 7 ERP communaux, dont la crèche La Mer, la villa l'Orient ou l'accueil des jeunes du Las ont été adaptés.

Faciliter l'insertion scolaire

/ Hors temps scolaire

La Ville de Toulon accueille des enfants en situation de handicap au sein des structures périscolaires de ses 84 écoles : prise en charge des enfants les matins, midis et soirs par des auxiliaires de vie recrutés par la commune qui poursuivent la prise en charge collective ou individualisée mise en œuvre par l'Éducation nationale sur le temps scolaire.

De même, ces enfants en situation de handicap peuvent être inscrits, pendant les vacances scolaires, dans les centres de loisirs toulonnais. Cette inclusion permet de développer l'autonomie de ces petits Toulonnais tout en respectant leur bien-être. Ils peuvent être accompagnés par des éducateurs qui font partie du pôle Handicap de la Direction Jeunesse créé en 2017 autour ce projet d'intégration qui bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Ce pôle travaille en lien direct avec les équipes pluridisciplinaires en charge des enfants afin de les éclairer sur le handicap dont ces derniers sont porteurs et de les accompagner pour mettre en œuvre différentes actions pédagogiques adaptées. Car la décision d'accueillir ces jeunes est prise collégialement entre la Ville, la famille et le professionnel qui suit l'enfant sur la base d'un projet d'accueil personnel. Cette prise en charge de ces petits Toulonnais a permis, en 2024, la création d'un poste adjoint pédagogique à l'inclusion handicap sur l'Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) Saint Dominique.

En outre, des partenariats sont établis avec des associations, institutions et les professionnels afin de favoriser la prise en charge de ces enfants.

En 2024, 34 enfants porteurs de handicap dont 14 avec un accompagnement spécialisé ont été inscrits les mercredis dans l'un des 17 accueils de loisirs toulonnais et 164 autres (dont 75 accompagnés) y ont passés leurs vacances scolaires.

/ Durant le temps scolaire

Afin d'améliorer leurs conditions d'accueil et de scolarité au quotidien, la Ville équipe les écoles de mobilier adapté à la situation de handicap des élèves. Suite au principe du droit à l'éducation pour tous les enfants en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé édicté par la loi du 11 février 2005, 16 classes ULIS sont ouvertes dans différentes écoles toulonnaises : Debussy pour les troubles auditifs, Lazare-Carnot traite des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, Camille Saint-Saëns accueille une classe adaptée (unité d'enseignement Autisme de l'IME la Frégate). En outre, l'école élémentaire spécialisée Dominique Mille, accueille au sein de 4 classes une vingtaine d'enfants en situation de handicap.

/ Dans les crèches

En 2024, 18 enfants accueillis au sein des crèches de la Ville bénéficiaient d'un des dispositifs suivants :

- bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- inscrit dans un parcours bilan/intervention précoce, après une orientation par les plateformes départementales de coordination et d'orientation,
- pris en charge régulièrement par un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS),
- orienté par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP),
- sur diagnostic d'un centre hospitalier ou d'un médecin de Pmi, « une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave ».

De plus, le personnel est formé à la détection des signes révélateurs de troubles, à la prévention précoce pour les troubles cognitifs dès la petite enfance et à l'accompagnement des parents.

/ À la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse (MDEIJ)

En tant que Structure Information Jeunesse (SIJ), la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse (MDEIJ) garantit l'égalité d'accès à tous, sans aucune forme de discrimination conformément à la Charte nationale et européenne de l'Information Jeunesse. Toutes leurs actions et projets permettent au public en situation de handicap d'y participer. Une ressource documentaire actualisée recense les structures et dispositifs dédiés à ce public.

Étendre l'inclusion par la culture

/ L'accès à la lecture publique

Tout comme pour la voirie, l'éducation ou la jeunesse, la Ville mène différentes actions en faveur de l'inclusion par la culture. Quelques exemples non exhaustifs :

- médiations culturelles à destination des publics empêchés : en 2024, plus de 200 personnes porteuses de handicap ont été accueillies au sein des structures culturelles (Musée d'art de Toulon, Musée des arts asiatiques et Maison de la photographie). Tout au long de l'année, des patients de cliniques psychiatriques et d'hôpitaux de jour de l'aire toulonnaise (Hôpital de jour de La Seyne, Clinique Saint Martin...) ont été accueillis dans l'ensemble des structures culturelles municipales.
- 2 médiateurs culturels formés à la langue des signes en vue de prochaines opérations à destination des sourds et malentendants
- acquisition et mise à disposition de documents et d'ouvrages adaptés et à destination de personnes porteuses de handicap afin de favoriser l'accessibilité aux différentes collections : livres en large vision (LV) en section adultes et jeunesse, livres en braille, livres « dys » (pour public porteur de troubles « dys ») en section adultes et jeunesse, livres audio et textes lus (format CD) en section adultes et jeunesse et livres faciles à lire
- Aménagement du mobilier particulièrement des étagères dont la hauteur n'excède pas 1,50m à la médiathèque Chalucet
- accompagnement du tissu associatif local à l'exemple du Festival Les Eauditives (débat, lectures et performances d'auteurs sourds et entendants sur les enjeux des traductions langue des signes...)
- développement des ressources numériques en ligne
- lecture d'albums jeunesse choisis dans les rayonnages de la médiathèque par des élèves de classe ULIS aux enfants de la micro-crèche du Pont-du-Las
- presse vocale : cette nouvelle ressource numérique est proposée aux personnes malvoyantes sur le site des médiathèques. Depuis sa mise en ligne, une cinquantaine d'utilisateurs s'y connecte par mois. Vocale Presse est un service de lecture audio qui lit à haute et intelligible voix les articles d'un quotidien ou d'un magazine. Il permet de s'informer en écoutant, dès parution, le contenu intégral des titres suivants : Var matin, Courrier international, L'Équipe, Le Monde, Le Point, Secret d'histoire, Science et avenir et Vocale info. Le logiciel Vocale Presse s'installe simplement et rapidement sur ordinateur, tablette ou smartphone. Son utilisation est extrêmement facile et fiable. Afin d'expliquer son fonctionnement, un tutoriel est disponible sur le site des médiathèques.

Le développement de l'accueil des publics en situation de handicap a permis l'obtention du Label Tourisme et handicap (handicap moteur, auditif et cognitif) pour le MAT.

/ Les manifestations culturelles

Le festival Les Eauditives s'est déroulé le 24 mai 2024 dans l'auditorium de la médiathèque Chalucet. Cette occasion a permis la rencontre de lycéens et de poètes, pour certains porteurs de handicap auditifs.

Ainsi divers publics peuvent partager des idées, des ressentis et des expériences.

La qualité des intervenants et des interventions, a brouillé les frontières du handicap en créant de l'émotion pour les personnes malentendantes comme pour les entendants.

Élargir l'intégration par le sport

Ville active et sportive, Toulon porte une attention particulière aux supporters et à l'ensemble des pratiquants sportifs, des athlètes de haut niveau aux sportifs du dimanche. Cette attention lui a permis de décrocher en octobre 2024 le 4^e laurier du label Ville active et sportive. Afin de faciliter l'accès aux activités terrestres et nautiques proposées par la Ville, une politique tarifaire attractive est appliquée aux personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Depuis le 29 août 2022, ce tarif réduit est également appliqué aux bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

/ La mise à disposition d'équipements sportifs

La Ville de Toulon met à disposition des clubs et des associations sportives ou médicosociales de nombreuses installations au travers de l'attribution de créneaux horaires, notamment dans les piscines, les gymnases et les stades :

- Opération « j'apprends à nager » : le Comité de Sports Adapté a organisé un stage sur le thème « savoir nager » pour les personnes porteuses de handicap pendant les vacances de printemps du 22 au 26 avril 2024
- Le Comité départemental Fédération Française d'études et de Sports Sous-Marine (FFESSM) du Var offre aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux Instituts Médicaux-Educatifs (IME) de TPM, un créneau scolaire dédié au Handi Sub, en partenariat avec le lycée Cisson, à la piscine Léo-Lagrange sur la saison 2023-2024 et au stade nautique du Port Marchand sur la saison 2024-2025

Les piscines Léo-Lagrange et du Port-Marchand sont équipées de fauteuils de mise à l'eau et de vestiaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Des « tiralos », fauteuils permettant de rouler dans le sable et dans l'eau, sont mis à la disposition des PMR sur les plages du Mourillon. Ils sont disponibles de la mi-juin à la fin du mois de septembre de 11h à 18h, auprès du poste de secours situé anse de la Source. De plus, deux accès à l'eau, l'un à l'anse de la Source et l'autre à l'anse du Lido, ont été aménagés sur les plages du Mourillon. Grâce à ces équipements, la Ville a reçu, le 6 octobre 2023, le label Tourisme Handicap pour les handicaps moteur, auditif et mental.

/ La découverte d'activités nautiques

Depuis l'été 2022, la Ville de Toulon permet aux personnes souffrant d'un handicap moteur de découvrir la voile par une initiation gratuite puis dès le mois de septembre 2022 avec des stages mis en place pour ce public spécifique. Pour mener à bien ce projet, l'École Municipale de Voile s'est équipée :

- d'un dériveur modulable et personnalisable en fonction des besoins. En développant ce projet, la Ville donne la possibilité aux personnes porteuses d'un handicap moteur de larguer les amarres, de s'initier à la navigation. D'une longueur de 4,9 m et d'un maître-bau de 2 m, le monocoque dispose d'un poste central de pilotage assez large, spacieux, équipé de deux fauteuils coques et d'une barre pour chaque skipper. Très stable sur l'eau, c'est en toute sécurité que la voile qui peut atteindre jusqu'à 29 m² permet de découvrir toutes les sensations que procure la glisse sur l'eau
- d'un souleve-personne pour accompagner les personnes souffrant d'un handicap moteur dans les transferts fauteuil / bateau. Ayant une capacité de levage de 135 kg, il permet de passer du fauteuil au navire très simplement. La mise en service de ce nouvel équipement a nécessité la pose d'un manchon en inox bétonné dans le sol pour stabiliser le souleve-personne et lui permettre de pivoter lors des manœuvres d'embarquement et de débarquement. Mobile, l'engin est remis lorsqu'il n'est pas utilisé.

Handivoile a été labellisé Tourisme Handicap, en septembre 2022, pour les quatre handicaps : moteur, visuel, auditif et cognitif.

Le Centre Municipal de Voile accueille les enfants et les adultes du service psychiatrique de l'hôpital Ste Musse. Des séances de découverte en kayak sont proposées les lundis, mardis, mercredis et jeudis dispensées par le Service Animations Sportives de la Direction des Sports et des Loisirs.

/ La journée olympique et paralympique

Cette manifestation a été organisée par la Ville de Toulon en collaboration avec le CDOS83 dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024. De nombreuses associations et Comités du Var ont répondu présents pour permettre aux enfants de 9 et 10 ans des écoles élémentaires toulonnaises de découvrir des disciplines inscrites aux Jeux de Paris 2024.

De plus, dans le cadre de la Semaine olympique et paralympique, plus de 400 petits Toulonnais inscrits dans les centres de loisirs ont participé à la manifestation Toul'Olympique, une journée à l'objectif multiple : favoriser la rencontre des enfants des centres de loisirs maternels, primaires et adolescents, utiliser le sport comme un vecteur d'apprentissage, modifier le regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte du parasport.

/ Soutenir la vie associative

La Ville de Toulon soutient les associations œuvrant dans le domaine du handicap en mettant à disposition des locaux, de manière permanente ou ponctuelle, et en accordant des subventions. En 2024, la commune a accompagné les manifestations suivantes : matinées découverte de l'apnée et aux gestes de premiers secours pour les personnes en situation de handicap, « La marche bleue », journée de sensibilisation à l'autisme et l'initiation à la pratique du Hand fauteuil par le comité Var handball 83 le mardi 22 et mercredi 23 octobre 2024 au Mourillon.

Par ailleurs, Toulon a signé une convention de partenariat avec l'association « Handibou ». La commune met à disposition des points de collecte des bouchons en plastique dans les mairies de quartier et les livrent à l'association. Ces bouchons permettent l'achat de fauteuil handisport : un fauteuil = 3000 € = 22 tonnes de bouchons.

Promouvoir le tourisme inclusif

Depuis 2005, l'office intercommunal de tourisme Provence Méditerranée s'est engagé dans une démarche d'accessibilité et a obtenu le label Tourisme Handicap pour les 4 types de handicap :

- handicap auditif
- handicap cognitif
- handicap moteur
- handicap visuel

L'office du tourisme a organisé cinq visites guidées à destination des personnes en situation de handicap, avec une fréquentation d'une centaine de participants. L'une d'entre elle était retranscrite en langue des signes française (LSF). En tant que structure labellisée Tourisme et Handicap, l'office de tourisme a participé aux Journées nationales Tourisme et Handicap (JNTH) 2024 durant le mois d'avril.

Une brochure spécifique « Toulon accessible » est éditée en Falc (facile à lire, facile à comprendre). Cette documentation regroupe des informations sur les loisirs, la culture, les intérêts touristiques, les hébergements et les informations pratiques pour découvrir la Ville quel que soit le handicap.

Il est à noter que la mairie de Toulon met à la disposition de Toulon Tourisme le dispositif ACCE-O, application gratuite permettant aux personnes sourdes et malentendantes de pouvoir communiquer par téléphone en traduisant instantanément la conversation. Ce service est disponible, du lundi au vendredi, de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h30. L'application offre trois possibilités : une conversation en visio traduite en langue des signes française, une transcription instantanée de la parole, ou un visio-codage en langue française parlée complétée.

/ **Rendre l'information accessible**

Depuis plusieurs années, la Ville de Toulon élabore un guide « Le Guide de l'Autonomie » regroupant une multitude d'informations et de contacts utiles afin de faciliter la vie quotidienne des personnes souffrant de handicap et de leur famille.

Ce guide, réactualisé chaque année, aborde des questions relatives aux modes de garde, l'éducation (de l'école maternelle à l'université), le logement, les aides existantes, les activités culturelles, sportives et de loisirs.

De plus, la revue municipale « Toulon Méditerranée Mag » est, depuis 2017, transcrite en braille et en fichier audio. La version braille du magazine est disponible dans les bibliothèques, à l'accueil de la mairie d'honneur, de la mairie principale et dans les locaux de Toulon Tourisme. Le magazine est également disponible en version audio téléchargeable sur le site internet de la Ville.

La commune aussi agit pour l'accueil des publics et une meilleure accessibilité aux services publics au travers du plan de formation pluriannuel des agents municipaux ; et de l'accueil physique et téléphonique des personnes sourdes et malentendantes via l'application ACCE-O qui est déployée depuis le 1^{er} janvier 2020 et qui concerne l'ensemble des services municipaux. En 2024, la Ville de toulon a reçu 85 appels par l'intermédiaire de cette application.

Enfin, Toulon propose un service à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer. Les formalités administratives se font sur rendez-vous et permettent l'accès aux démarches administratives telles que les titres d'identité, la légalisation de signatures, etc. En 2024, ce service a géré près de 500 dossiers dont 155 pour des personnes vivant dans des Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 400 pour des seniors logeant dans des foyers-logements municipaux.

Accompagner l'inclusion grâce à l'emploi

Différentes mesures sont mises en place par la collectivité pour accompagner les agents :

- politique active en matière de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap
- formation et information des agents travaillant avec des collègues trisomiques
- aménagement du temps de travail et accompagnement personnalisé
- mise en place de tutorat
- adaptation des postes de travail des agents en situation de handicap
- procédure interne de reclassement ou d'accompagnement pour un maintien dans l'emploi (dans un changement de poste n'est plus envisageable
- renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) permettant d'accompagner financièrement l'aménagement et l'ergonomie des postes de travail
- recours à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) pour certaines prestations

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2024

- nombre total d'emplois permanents dans la collectivité : 2 584
- nombre de travailleurs handicapés employés sur un emploi permanent : 207 soit 8,01%

La loi handicap a 20 ans

En 2005, la France recense plus de 5 millions de personnes en situation de handicap, soit plus de 10% de la population. Le Président de la République de l'époque, annonce en juillet 2002 vouloir faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des trois grands chantiers de son quinquennat. Votée trois ans plus tard, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traduit la volonté de sensibiliser la société civile et les employeurs à cette problématique.

Le texte affirme le principe de l'accessibilité universelle en posant 3 principes :

- l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports),
- le droit à compensation des conséquences du handicap,
- la participation et la proximité, mises en œuvre par la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

En 2016, de nombreuses modifications législatives ont été apportées sur la notion des droits liés au handicap comme :

- l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour internet,
- l'alignement des droits dans la fonction publique sur ceux du secteur privé.

Ces principes doivent permettre l'autonomie de déplacement de toute personne qui à un moment de sa vie éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur, cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...), ou de circonstances extérieures (accompagnements d'enfants en bas âge, poussettes...) et favorisent ainsi la qualité du vivre ensemble.

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 définit le handicap : constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.